




	<p>Une dernière partie passe en revue quelques règles spécifiques applicables à diverses formes de communications, en particulier la communication par Internet (responsabilité des plateformes, hyperliens, etc.), ainsi que les communications commerciales (publicité).</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>- Jongen (F.), Strowel (A.), avec la collaboration de E. Cruysmans, Droit des médias et de la communication. Presse, audiovisuel et Internet. Droit européen et belge, Coll. Création Information Communication, Bruxelles, Larcier, 2017.</p> <p>Lectures supplémentaires :</p> <p>- Hoebeke (S.) et Mouffe (B.), Le droit de la presse : presse écrite, presse audiovisuelle, presse électronique, 3ème éd., Limal, Anthemis, 2012.</p> <p>- Lemmens (K.), La presse et la protection juridique de l'individu : attention aux chiens de garde ! , Bruxelles, Larcier, 2004.</p> <p>- Médias et droit, Anthemis, 2008 (contributions de A. Strowel et Fr. Tulkens, M. Isgour, K. Lemmens et S. van Drooghenbroeck).</p> <p>- Strowel (A.) et Tulkens (F.) (dir.), Prévention et réparation des préjudices causés par les médias, Bruxelles, Larcier, 1998.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ESPB</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	5		
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	DRNB1BA			